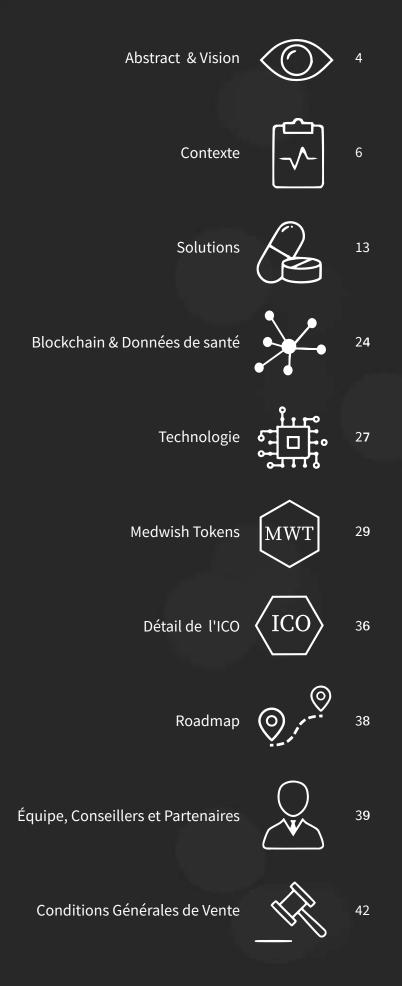




- Le projet d'Initial Coin Offering (ICO) présenté par Medwish constitue une opération de levée de fonds non régulée.
- Elle présente de nombreux risques pour les acheteurs, en particulier celui de perte de la totalité des cryptomonnaies échangées contre les tokens émis par Medwish.
- Seules les personnes averties de ces risques sont susceptibles de participer à l'Initial Coin Offering.
- Par ailleurs, certaines catégories de personnes comme les consommateurs (au sens de la directive européenne 2011/83/UE Parlement Européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant les droits des consommateurs), les « personnes américaines » (au sens de la "Regulation S" du Securities Act 1933 du droit américain) sont exclues de l'Initial Coin Offering.
- Les acheteurs doivent s'informer sur les restrictions juridiques et conséquences fiscales s'appliquant à leur citoyenneté ou leur lieu de résidence et acceptent l'ensemble des risques associés en participant à l'Initial Coin Offering de Medwish.



Sommaire





Abstract

Cher lecteur,

Merci d'avoir pris le temps de faire des recherches sur Medwish et de lire notre withepaper. Nous aimerions partager fièrement notre vision avec vous tous.

Medwish est né d'une indignation et d'un désir de créer une alternative à l'organisation de la santé actuelle. "Manque de soignants", "manque de moyens", "manque de temps" sont les synonymes de "santé" en 2019.

Savez-vous qu'aujourd'hui 95% de la population mondiale est atteinte d'une maladie ou diminuée! (Ph. Anders Sandberg, Futur of Humanity Institute).

Le projet Medwish est humaniste et transparent. Point crucial que nous nous efforcerons d'appliquer dans ce livre blanc, pendant l'ICO et aussi tout au long de la création de Medwish par un engagement et un contrôle de l'utilisation des fonds.

Nous avons constitué une équipe capable de créer Medwish. Nous mettons en commun nos idées, compétences, expertises, cultures, façons de penser, savoir-faire pour pouvoir concrétiser notre vision.

L'amélioration du système de santé est notre enjeu. Nous avons édité ce livre blanc pour que vous puissiez comprendre le contexte actuel dans lequel vous vivez et pour lequel nous pensons apporter une solution qui bénéficiera à tous.

Aujourd'hui **nous sommes prêts pour aller plus loin**. Aujourd'hui le projet Medwish lance sont ICO.

Medwish ambitionne, à court terme, d'avoir un retentissement positif mesurable ou observable sur la santé mondiale.

"Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse" Nelson MANDELA.

Nous avons une chance unique d'améliorer la santé ensemble :

En mettant toute notre énergie pour mener à bien ce projet.

Vous avez une chance unique de nous aider et d'être gratifié de votre aide :

En participant à l'ICO de Medwish (Initiale Coin Offering)

Benoît THÉPIN

Co-fondateur & CEO

Vision



En 2008, Elias Zerhouni, ancien directeur de la US NIH (US National Institute of Health), a formé le **concept de médecine des 4P**, défini par le corps médical comme l'avenir des soins :

Prédiction:

Chaque individu présente un risque différent de développer une maladie indépendamment des facteurs environnementaux. Ces risques doivent être finement caractérisés.

Personnalisation:

Approches tenant compte des risques individuels. Approches très ciblées.

4P

Prévention:

Actes et mesures qui sont mis en place afin de réduire l'apparition des risques liés aux maladies.

Participation:

La participation des patients est indispensable pour une prévention et un traitement efficace.

Depuis 10 ans, malgré l'augmentation conséquente du nombre de startups en santé, la médecine peine à tendre vers le concept développé par Elias Zerhouni.

Nous croyons que faciliter l'accès aux données de santé, à du matériel de pointe et des services de soins numériques de qualité devient un enjeu crucial pour les pays développés et encore plus pour ceux en voie de développement.

Nous croyons que créer la médecine des 4P n'est plus un besoin conceptuel mais un devoir.

Nous croyons que chacun peut bénéficier immédiatement des fruits de ses données de santé!





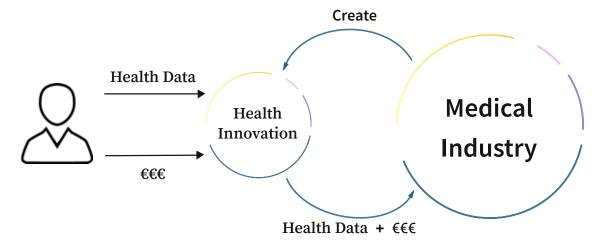
Vivre vieux! Vivre mieux?

En 2014, les laboratoires pharmaceutiques Roche et Novartis se positionnaient aux 5ème et 6ème rang mondial des investisseurs en R&D juste derrière Microsoft et devant google! (GLOBAL INNOVATION 1000, Proven Paths to Innovation Success). La taille de marché mondial du médicament est de 1 000 Milliards d'euros avec une croissance de 6% par an, celle du marché des dispositifs médicaux est de 100 Milliards avec 8% de croissance. (source LE LEEM)

En parallèle les études montrent que l'espérance de vie augmente, mais l'espérance de vie en bonne santé stagne depuis 10 ans à 63.3 ans (source OMS). Dans les pays développés, l'espérance de vie en bonne santé opère une tendance baissière. En 2016, pour la première fois en France elle a diminué de 0.3 ans (chez les hommes). Aujourd'hui les données de santé sont collectées de manières indépendante sans cadre réel (hors études cliniques).

Ainsi on comprend que:

La consommation de santé augmente sans modification significative sur la santé générale, et que les données de santé, sur lesquelles sont basés les Recherches & Développements de l'industrie médicale, sont récoltées gratuitement et sans réelle contrepartie (de santé ou financière) pour les propriétaires de ces données.



Nigam Shah, professeur en informatique biomédicale à l'université de Stanford: "Collecter des données auprès des patients est une opération relativement simple et bon marché".

L'industrie médicale vous veut en vie

mais vous veut-elle en bonne santé?



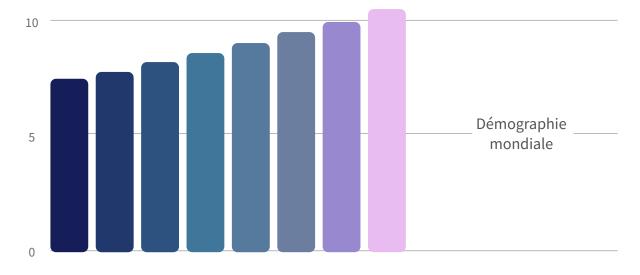


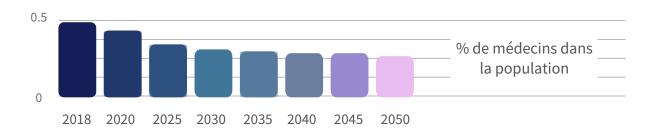
Pénurie médicale mondiale en perspective

Aujourd'hui, on dénombre 1.35 Milliards d'habitants dans les pays développés avec une démographie en hausse de 6% par an. La population mondiale, elle, est supérieure à 7.5 Milliards d'habitants avec une croissance de 1.2 % par an. Une projection d'environ 10 Milliards d'habitants en 2050 sur terre.

Pendant ce temps la démographie médicale des pays développés ne croît que de 2% par an (Source INED, http://drees.solidarites-sante.gouv.fr). Et dans les pays sous-développés la densité médicale pour 1000 habitants est souvent proche de 0 (Source OMS). Ce qui ramène la croissance de la démographie médicale à moins de 0.5% par an. Une pénurie de médecins se fait ressentir mondialement. Etats-Unis, Chine, Royaume-Uni, Australie, Cameroun, etc.

Démographie Mondiale versus médicale (en Milliards)







L'impact du facteur humain

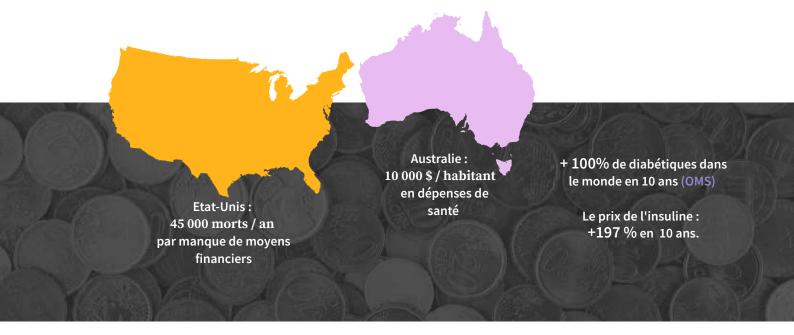
Aux USA, selon une étude de l'organisation « Leapfrog Group », les erreurs médicales sont la troisième cause de décès, devant les accidents de la route, avec un total de 440 000 décès annuels (soit l'équivalent de la population de la ville de Miami) et 80% des erreurs sont liées à des facteurs humains.

Dépenses de santé

D'après l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) les dépenses de santé augmentent, leur coût deviendra insupportable à l'horizon 2050.

Les dépenses de santé atteignent quasiment les 10% du PIB dans les pays développés alors qu'elles n'étaient que de 2 à 4 % dans les années 1970 (http://www.strategie.gouv.fr/publications).

Il n'est pas rare dès aujourd'hui de voir des établissements de santé publics et même privés dans des situations financières inquiétantes.



Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) les dépenses de santé privées (à la charge du patient) vont augmenter sans réorganisation.

Ce qui entraîne une augmentation du taux de renonciation aux soins médicaux (trop onéreux) et une augmentation du nombre de pathologies virulentes dans la

population mondiale.





Les data santé

Dans le monde, les médecins sont informatisés à 60-70%. On dénombre 37 spécialités médicales et 20 paramédicales identifiées comme communes dans le monde. Chaque spécialité médicale ou paramédicale a un langage et des données qui lui sont propres. Pour exemple, on n'identifie pas moins de 24 données par patient exclusivement dédiées à la médecine ophtalmologique générées lors de chaque consultation chez un sujet normal.

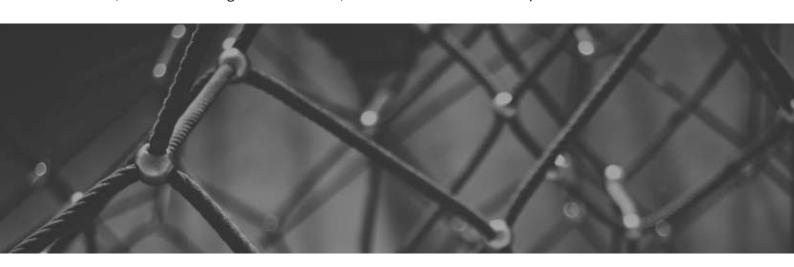
Selon la Robert Wood Johnson foundation (fondation carrétative américaine à vocation de santé) dans son rapport "the relative contribution of multiple determinants to the health outcomes" un patient génère 1100 Terabytes de données de santé tout au long de sa vie.

Le volume de données de santé pourrait être multiplié par 5 d'ici 2050 (source Berg research, American Medical Informatics Association).

Toutes ces données sont centralisées en une multitude de bases de données (hôpitaux, cabinets médi-

caux et paramédicaux, startups, bases de données ministérielles, etc.) dont l'accès est plus ou moins facile. C'est un facteur limitant drastique pour leur exploitation à finalité d'amélioration de la santé de la population mondiale.

Cette segmentation complexifie l'accès aux données dites « rares » (maladies orphelines, etc.), à des études avec des cohortes de centaines de milliers de patients (comme lors d'urgences sanitaires) ou encore à des études sur plusieurs années.



En parallèle, le nombre de requêtes provenant de la recherche scientifique ne fait que croître, +30% par an d'après l'INSERM France.



1,000,000,000,000



Retard de l'aide médicale : IA et dispositifs médicaux

Le manque de médecins est un fait, les IA (Intelligences Artificielles) sont des solutions performantes qui pourraient venir en soutien des médecins.

Un algorithme d'IA a besoin d'une masse de données et d'une puissance de calcul extrêmement importantes.

La centralisation des données et leur manque de fiabilités limitent drastiquement les capacités de ces algorithmes. Le boom des investissements dans les IA, aujourd'hui, n'entraine que peu de bénéficies aux patients et aux médecins.



Une Startup voulant créer une IA doit acquérir un supercalculateur en achat exclusif. Leurs coûts varient avec un minimum d'investissement de 150 000 \$.

Conséquence de la centralisation pour les IA (hormis GAFA) :

Rareté des bases de données de santé



Puissance de calcul utilisée est trop faible



Coût trop élévé



De 2016 à 2018, "Google DeepMind" (spécialisé dans en IA) avec le NHS (National Health Service, système de santé public du Royaume-Uni) a validé son algorithme de détection de pathologies oculaires sur 128 000 clichés de fond d'œil dont seulement 33 000 présentaient la pathologie recherchée.

Le 20/02/2018, Deepmind a pu prédire si un patient, avec ces clichés de fond d'oeil, avait une pression artérielle élevée et risquait une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. 152 000 clichés numérisés exploitable (sur 1,6 Millions de patients du NHS) ont permis ce résultat, on peut facilement imaginer le bénéfice de santé si les données étaient multipliées par 100.

Cependant les algorithmes n'ont pas surpassé les approches médicales existantes (telles que les tests sanguins) selon une étude publiée dans la revue Nature Biomedical Engineering.

Les algorithmes ne remplacent toujours pas l'homme dans cette phase de dépistage précoce, il est beaucoup plus complexe de borner la normalité des patients du monde entier considérés normaux par le corps médical. Le volume de données pertinentes est le 1er facteur limitant, devant la puissance de calcul.

Enfin si les ANN's (Artificial Neural Networks) "apprennent" très vite (apprentissage par l'exemple), il leur est nécessaire d'avoir une collection de nœuds connectés suffisante (base du système d'apprentissage) pour être performants.

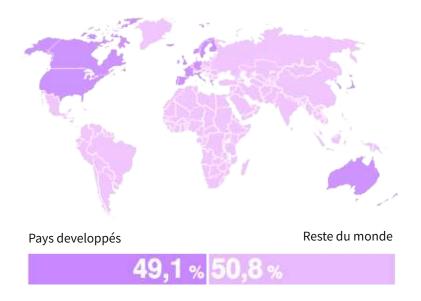




Manque de données fiables et répétables à grande échelle

Pour obtenir des données médicales fiables, il est nécessaire voire obligatoire d'avoir recours à des dispositifs médicaux.

Or les fabricants de ces dispositifs ne concentrent leurs marchés que sur les zones les plus riches (pays développés) afin d'éviter les défauts de paiements des pays à risque. Pour exemple, jugé comme peu fiable en raison du fort taux de non-paiement et d'une volatilité des monnaies, le marché africain est peu investi.



Les 5 grands freins psychologiques liés au partage de données

- La résistance liée à la perception négative du tracking
- La menace du secret médical
- La tromperie sur la finalité d'une application
- Le manque de fiabilité des sources des données de santé
- Les failles de sécurité des logiciels et des systèmes informatiques

En effet, les notions psychologiques et éthiques sont toutes aussi importantes à soulever pour rassurer la communauté médicale sur le bien fondé du partage de données de santé.

Ces freins font apparaître des réglementations plus drastiques, telle que la loi européenne "RGPD 2018" (Règlement Général sur la Protection des Données). Il existe des tentatives de blockchain de santé, cependant ces dernières ne s'attardent que sur le stockage et le transfert des données mais excluent le patient de l'économie de santé dont il n'est plus nécessaire de vous expliciter le besoin impératif de création.



Les craintes légitimes des investisseurs dans les ICO



80% des ICO sont identifiées comme des SCAMS (arnaques) ce qui conduit à l'interdiction des ICO dans plusieurs pays (étude groupe Statis, cabinet de conseil américain spécialisé en ICO).

"Ces dernières semaines, nous avons constaté une tendance inquiétante d'ICOs bafouant les règles les plus élémentaires. Smart contract absent ou incomplet, conditions de vente des tokens floues, équipe d'advisors en partie fictive ou inattentive, agences de notation qui ne remplissent pas leur rôle... Mises bout à bout, ces approximations ou violations des bonnes pratiques peuvent constituer des bombes à retardement."

"Sans une blockchain transparente, il ne peut y avoir d'ICO. La mise en place d'un ICO sans transparence n'a aucun sens"

Alexandre Stachtchenko sur Medium

L'advisoring, identifié comme nouvelle source de revenus, favorise l'augmentation du nombre d'ICO avec le risque corolaire des scam. Cet état de fait représente un frein aux 20% d'ICO légitimes noyées dans la masse et souvent dépourvues d'advisors connus.

"Les gens parlent beaucoup de trois ou quatre projets d'ICO à 200 millions de dollars et plus, mais il y a également une longue liste de projets bien plus modestes et vraiment intéressant dont nous n'entendons au final jamais parler." Vitalik Buterin

Le cadre légal est souvent absent ou facultatif avec un suivi des projets trop faible voire inexistant. En France l'Autorité des Marchés Financiers va délivrer des visas aux ICO pertinentes pour lutter contre les SCAM. Mais ces visas restent optionnels pour lancer une ICO.

Chez Medwish, il nous semble assez fou que le concept de tiers de confiance, sur lequel repose la blockchain, s'arrête à la blockchain et que les fonds levés deviennent totalement libres de s'évaporer.

Des règles au-delà des standards actuels doivent être créées! Medwish la fait!





Autofinancez vos soins avec vos données de santé et faites avancer la médecine !



La réponse de Medwish aux limites du système actuel

Centralisation

Utiliser les outils de la décentralisation (réseau pair à pair) pour faciliter l'accès aux données.

Sécurisation

Utiliser la blockchain pour sécuriser les données et les échanges de valeur.

Frais de change et d'envoi, délai d'envoi et de réception, intermédiaires. Un Token pour contourner les externalités et fluidifier les échanges.

Création de valeur avec les données de santé sans approbation des propriétaires

Redonner contrôle et valeur aux propriétaires de données notamment avec une rétroactivité de 3 ans sur l'utilisation des données pour percevoir la juste mesure de cette utilisation.

Dossiers médicaux vendus dans leur intégralité et non-anonymisés

Anonymisation systématique et données vendues à l'unité. Volume de token créé correspondant à 1 token par dossier médical horizon 2050 (token divisible jusqu'à 8 chiffres après la virgule).

Projet d'entreprise sur les données médicales avec apparence de conflit d'intérêt avec l'industrie Projet "patient first" de grande échelle avec in fine gourvenance par les acteurs du réseau. Orientation projet justifiant une ICO.

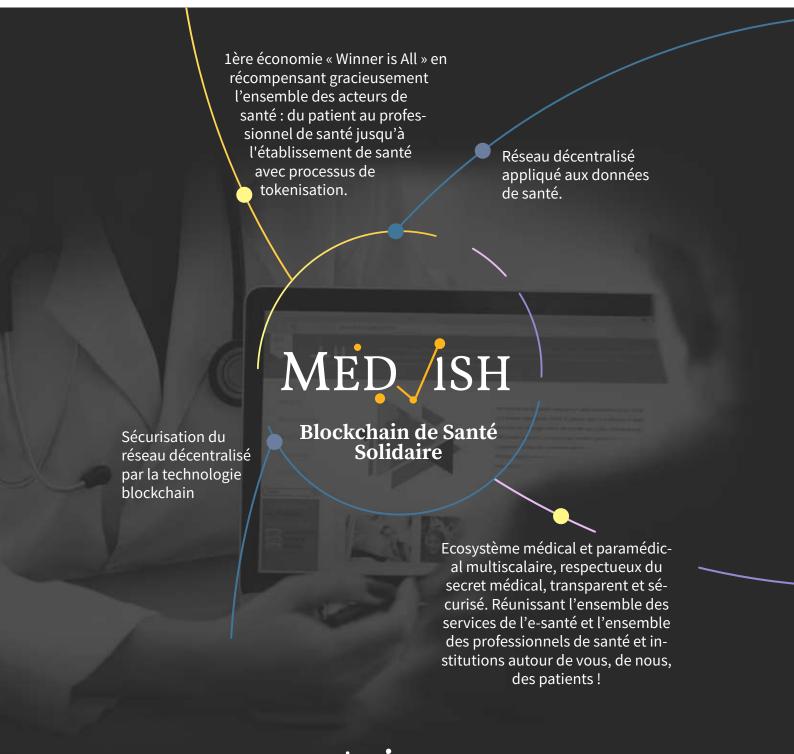
Méfiance vis-à-vis des ICO

Transparence et sécurisation des investisseurs via notre commitment paper



Medwish va créer une nouvelle économie de santé "patient first".

Medwish permettra d'améliorer la vie des patients, la qualité des soins et des services de soins. Medwish créera une accélération de la recherche médicale et des innovations de santé. Medwish est basée sur des sources sécurisées, anonymisées et certifiées de santé et utilise les outils de la décentralisation et de la technologie blockchain.





1ère économie "Winner is All"

L'ensemble des acteurs de santé, du patient aux professionnels de santé en passant par les établissements de santé, percevra des tokens gracieusement lors de la commande des données de santé sélectionnées par un client.

Patients:

Données de santé anonymisées 100% sécurisées. Recevez gracieusement des Medwish tokens échangeables sur les places d'échange en monnaie fiat, BTC ou ETH. Données accessibles partout dans le monde. Gestion des droits d'accès à vos données simplifiée. Rétroactivité de 3 ans sur la vente des données.

Professionnels de santé :

Interopérez gratuitement vos données patients (100% anonymisées et 100% sécurisées). Recevez gracieusement des Medwish tokens pour les données décentralisées avec la solution Medwish. Vos tokens sont échangeables dans les guichet d'échange en monnaie fiat, BTC ou ETH. Demandez un prêt de tokens à la communauté pour vous équiper rapidement avec de nouveau dispositif médicaux.

Industrie de santé:

Accès à des données pertinentes, mondiales, fiables et à un coût réduit. Faites des recherches rapidement et simplement grâce à l'indexations des données médicales. Ciblez vos clients potentiels et interagissez avec sans limitation géographique. Sécurisation et garantie de paiement partout dans le monde avec les Medwish tokens.

Communauté:

L'ensemble des achats de données médicales par l'industrie se fera en monnaie fiat ou en cryptomonnaie afin d'en soutenir l'écosystème. Dans un second temps, Medwish proposera de compléter son service avec un catalogue mondial de produits et services échangeable contre les Medwish tokens.

La commission perçue par Medwish pour chaque transaction effectuée sur la blockchain permet de maintenir le niveau de performance et de sécurité.

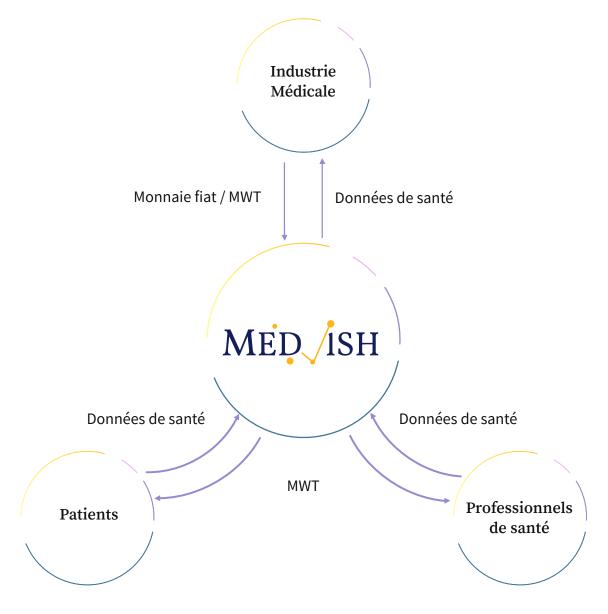
L'ensemble des frais de transaction sera pris en charge par l'acheteur de données de santé.





Ecosysteme du projet Medwish

L'écosystème de Medwish ne sera efficient qu'une fois un seuil d'acteurs et d'échanges (data, MWT, fiat) atteint.



Medwish s'engage (Cf. commitment paper) dans un premier temps à soutenir les acteurs du réseau par la mise en place d'un stock de MWT pour combler l'inefficience du système dans sa génèse.

La soutenabilité à pour but de pourvoir aux besoins envers les acteurs (tokens, datas, etc.). Il apparait évident qu'une fois les conditions pourvues, le reseau fonctionnera de lui-même.

Selon l'état du stock restant, une consultation auprès de la communauté sera faite pour définir la meilleure marche à suivre.

Ensuite chaque année, les tokens non utilisés et revenus en stock (rétroactivité 3 ans non-utilisés, etc.) seront soumis de la même façon à la consultation de la communauté sur leurs devenir (giveaway, burn, etc.).





Notre conception de Medwish et de la blockchain en santé

Medwish est "patient first" ! elle est pensée par des acteurs du monde médical, pour le monde médical dans l'optique de la création d'une économie de santé au bénéfice des patients. Medwish répondra de manière immédiate aux besoins des acteurs de la santé, de l'industrie de santé et bien d'autres sans mépris du secret médical et surtout au profit de soins meilleurs. Elle sera :

Sécurisée

Protégera l'information et le secret médical en garantissant l'intégrité et l'authenticité des données et fichiers.

Évolutive, transparente et fiable

D'architecture agile, l'ensemble des données de santé et d'utilisateurs connectés à travers le monde représenteront le plus grand registre de santé anonyme et distribué sur une architecture réseau décentralisée.

Rapide

Medwish sera capable de répondre à une requête de données de santé dans les meilleurs délais.

Normative

L'ensemble des données de santé pour une utilisation simplifiée sera accessible sous les normes en vigueur (HL7, DICOM, etc.). La mise en format étant soit réalisée par l'apporteur de données de santé soit via SDK/API.

Interopérable

Des liens avec d'autres registres distribués (blockchain, etc.) seront possibles (sous réserve du respect des conditions imposées par Medwish pour garantir à la communauté sécurité, anonymisation, transparence, secret médical, etc.).

Respectueuse de la propriété intellectuelle

Medwish prendra soin de respecter la propriété intellectuelle de toute recherche médicale faite à partir du réseau Medwish sans demander aucune contrepartie financière.



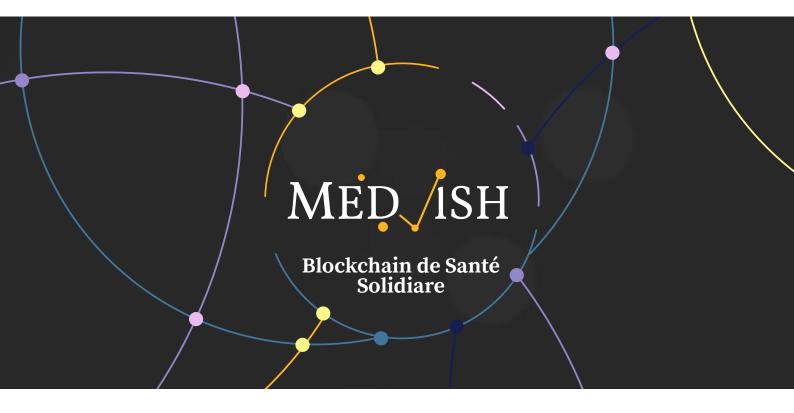
Medwish Data Linking (MDL)

Réseau décentralisé de base de données de santé

Nous allons lancer, avec votre aide, un **nouvel écosystème de santé basé sur la décentralisation des bases de données de santé** partout dans le monde. Un écosystème sécurisé via la blockchain où chacun des acteurs sera identifié et certifié.

Il sera possible d'y déposer des données personnelles de santé, de réaliser une recherche sur l'ensemble des données de santé présente sur le réseau.

Les acteurs pourront de plus acheter ou échanger leurs actifs numériques (tokens) et, dans un second temps, proposer des services ou des ressources à destination du nouvel écosystème. Le but étant d'améliorer la santé des populations.



Les fonctionnalités disponibles sur Medwish s'enrichiront graduellement et rapidement, au fil de son adoption de plus en plus large par la communauté des patients, des professionnels de santé, des établissements de santé et de l'industrie de santé.

Medwish fonde son développement sur la facilitation des échanges de données médicales afin de créer les bases d'un passeport de santé universel.

Le Data Linking de Medwish créera une source d'opportunités bénéficiant à tous.





Medwish Data Linking (MDL)

Preuve de travail et preuve d'enjeu

La preuve de travail (proof of work) fait consensus dans sa fonctionnalité de validation des échanges mais présente la caractéristique d'être énergivore. La preuve d'enjeu (proof of stake) est une méthode de validation des échanges plus jeune mais beaucoup moins gourmande en énergie.

Medwish générera des échanges entre patients et professionnels de santé qui augmenterons au fur et à mesure de son adoption. A ce jour la solution qui est la plus à même de respecter l'environnement de l'homme et donc sa santé, ainsi que notre besoin de scalabilité, est la preuve d'enjeu pour valider l'ensemble des transactions.

Medwish proposera aux différents noeuds de la blockchain d'intégrer le pool de validateur dont le travail sera gratifié en token et pris en charge par l'acheteur des données.

Nous restons ouverts aux innovations technologiques qui pourraient améliorier l'économie de santé créée par Medwish.

"Si on commence avec des certitudes, on finit avec des doutes.

Si on commence avec des doutes, on finit avec des certitudes",

Francis Bacon



Medwish Data Linking (MDL) La gouvernance

Une blockchain n'a d'intérêt que par ses fonctionnalités, de la même façon une gourvernance doit être adaptée aux fonctionnalités de la blockchain. Une gourvenance comprend les principes de consensus, de motivation, d'information et de structure. Medwish aura pour objectif d'apporter une proposition de gouvernance qui relie la gourvenance off-chain (hors de la blockchain) et on-chain (dans la blockchain). Medwish assurera l'interim en attendant la validation de la nouvelle gouvernance par la communauté. l'avis de la communauté sera régulièrement demandé pour toute orientation stratégique clés notamment les tokens inutilisés (rétrocativité de 3 ans , stock invendu, etc...)





Gestion de la Sécurité par Medwish

Tous les points de vue ont été identifiés (patient, professionnel, industrie, etc.), pour que notre écosystème puisse assurer la sécurité, la transparence et la garantie des échanges de données anonymisées. Ceci assure le respect du secret médical, Medwish ne peut en aucun cas avoir accès aux données de santé.

Toutes les données de santé décentralisées seront anonymisées et cryptées pour respecter le secret médical. La levée de l'anonymat ou du cryptage reste du choix de chaque patient. Les process qualité mis en place ne permettrons pas à Medwish de lever un anonymat ou de décrypter les données de santé sans accord.

Une fois mis en place, Medwish subira des **audits qualité et sécurité indépendant**s et **fréquents** afin de donner le maximum de garantie pour l'ensemble de la communauté.

Des "bugbounty" (gratification pour le report des bugs de vulnérabilités) seront fréquement distribués.











General Data Protection Regulation

Medwish imposera, avant chaque implémentation de nouveaux services par des fournisseurs ou par Medwish, des **audits certificateurs**.

Medwish assurera la mise en œuvre au quotidien des procédures AML (Anti-Money Laundering : processus d'analyse des données clients pour détecter les opérations suspectes) et KYC (Know your customer : processus permettant de vérifier l'identité des clients), à l'ensemble des acteurs de la blockchain.

La solution proposée par Medwish s'intégrera naturellement avec les systèmes déjà en place chez les professionnels.

Notre transparence dans la sécurité, votre gage de confiance





La simplicité d'accès aux données pour l'industrie médicale



Sélection:

Précision du besoin de données de santé via recherche multicritère.



Innovation:

Dès réception des données anonimisées, sécurisées et certifiées, l'innovation peut commencer.



Commande:

Paiement de la commande, tout moyen de paiement accepté (fiat / cryptomonnaie).



Les soins peuvent commencer.





Le "Medwish Commitment", l'outil anti-SCAM (anti-arnaques)

Chez Medwish:

Les advisors ont retenus toute notre attention et sont actifs.

Notre smart-contract est disponible sur Github.

Nous mettrons un point d'honneur à informer la communauté de l'état d'avancement du projet.

"Le plus de l'ICO de Medwish"

Nous créons Medwish ou vous êtes remboursé!

L'ICO de Medwish pousse les codes de la transparence hors de la blockchain. La blockchain s'appuie sur la validation d'une transaction entre deux personnes par un tiers de confiance.

Pour garantir la bonne utilisation des fonds levés, nous allons adjoindre les services d'un tiers de confiance étatique indépendant au projet Medwish et impartial. Nous mettrons, de fait, nos fonds levés sous tutelle.



Le notaire est un officier public nommé par le Ministre de la Justice qui a, entre autres, pour mission de rédiger et concevoir des actes authentiques intervenant dans toutes les disciplines du droit. Il est en capacité de rédiger des clauses novatrices, dont certaines ont été consacrées par le législateur.

A l'instar d'une vente de maison, le notaire reçoit les documents nécessaires à la vente d'un bien, valide leur exactitude, rédige l'acte de vente et permet la libération des fonds.

Dans le projet Medwish, le notaire valide les formalités nécessaires au déblocage des fonds obtenus lors l'ICO. Pour débloquer les fonds, par tranche, le notaire aura besoin d'un bilan prévisionnel d'utilisation des fonds et des justificatifs du précédant déblocage (si un précédant a eu lieu) et ce jusqu'à la mise en fonction de Medwish.

Les fonds collectés seront mis sous sequestre par le notaire, le stockage se fera sur des "cold-wallet" (solution de stockage des cryptomonnaies non connecté à un ordinateur) ne pourront donc servir qu'au projet Medwish (promotion, technique, équipe, structure, etc...) et non pas à un enrichissement personnel.

L'ensemble de notre engagement et plus encore dans le "Medwish Commitment Paper", disponible sur www.medwish.io



Blockchain



Historique blockchain

En 2009 le Bitcoin fait son apparition et avec lui le phénomène qui constituent aujourd'hui les blockchains et leurs promesses vertueuses.

Le terme "blockchain" désigne une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle (définition de Blockchain France).

Par extension, une blockchain constitue une base de données qui contient l'historique de tous les échanges effectués entre ses utilisateurs depuis sa création, le tout inscrit par bloc. Cette base de données est sécurisée et distribuée : elle est partagée par ses différents utilisateurs, sans intermédiaire, ce qui permet à chacun de vérifier la validité de la chaîne.

Lors de la création d'un bloc, les validateurs (souvent appelés « mineurs ») valident par des opérations cryptographiques les informations qu'il contient et y incluent une référence au bloc précédent (chaînage des blocs).

Ainsi, selon les algorithmes (hash) et le consensus utilisés, il devient quasiment impossible de falsifier un bloc sans modifier tous les autres blocs.

Par extension, le terme blockchain bien que ne représentant que l'aspect structure de données, peut désigner l'ensemble des composants et outils cryptographiques mis en œuvre dans ce protocole informatique distribué.



Blockchain



Smart contrat

Un "contrat intelligent" est par définition un protocole établi sur des promesses entre plusieurs parties. Les smart contrats sont des programmes autonomes qui, une fois démarrés, exécutent automatiquement des conditions définies au préalable. Ils fonctionnent comme toute instruction conditionnelle de type « if – then » (si – alors). Les bénéfices : vitesse accrue, meilleure efficacité, et confiance dans le fait que le contrat sera exécuté comme convenu.



L'avantage d'implémenter des smarts contracts dans une blockchain est la garantie que les termes du contrat ne pourront pas être modifiés. Un smart contract qui ne serait pas dans la blockchain serait un programme dont les termes pourraient être changés en cours d'exécution.

La nature du Smart Contract est liée au type de protocole de registre sur lequel il est mis en application. Ainsi, dans Ethereum (https://www.ethereum.org/), les "contrats intelligents" sont des scripts informatiques déployés sur les différents nœuds du réseau de protocole de registre, et dont le résultat de l'exécution est sujet également au consensus entre les nœuds.

Ainsi, le résultat d'un calcul de smart

contract ou opération du smart contract est réputé fiable et difficile à falsifier.

Lorsque certains critères sont réunis, la blockchain peut devenir le support qui permet de créer la confiance entre plusieurs acteurs issus d'entités différentes. La confiance ainsi établie est intrinsèquement liée aux règles de son protocole, de son architecture, ainsi qu'à l'écosystème des acteurs.

Il est donc intéressant de noter qu'il ne s'agit pas uniquement de technologie, mais également de gouvernance et de communauté d'utilisateurs qui adhèrent aux règles du protocole.

Données de santé



Les données de santé et ce qu'elles imposent

Les données de santé sont de caractère dit « sensible » car c'est un type de données personnelles qui touche à la fois au secret médical et au droit à l'oubli (comme la nouvelle norme européenne de gestion des données personnelles la RGPD le spécifie). Ce sont les seules données couplant ces 2 principes.

Définition de la donnée personnelle de santé :

Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (ex. : une empreinte digitale, ADN, date de naissance associée à une commune de résidence ...).

Notion de «consentement»

La personne concernée manifeste sa volonté libre, spécifique, éclairée et univoque d'accepter, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

La «pseudonymisation»

C'est le traitement de données à caractère personnel de façon à ce que celles-ci ne puissent plus être attribuées à la personne concernée, sans avoir recours à des informations supplémentaires. Pour autant que ces informations supplémentaires soient conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisa-

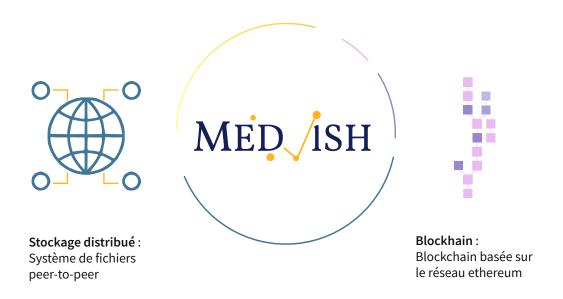


tionnelles permettant de garantir que ces données à caractère personnel ne puissent pas être attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable.

Technologie



Structuration de la solution Medwish



Au vu des **spécificités fonctionnels de Medwish**, notre choix s'est **porté sur la blockchain ethereum**.

Cette dernière a initié une révolution via les "smart-contract" et la création de ses standards d'émission. C'est la blockchain la plus utilisée. Son réseau est fiable avec une grande communauté de développeurs actifs et facilite la création de Dapps (applications décentralisées).

La blockchain ethereum prévoit de faire passer son consensus de validation des transactions de la preuve de travail (proof of work) vers sa preuve d'enjeu (proof of stake) du nom de "protocole Casper". Protocole mettant en place un processus de protection de tous éléments malveillants.

Enfin Ethereum est turing complet, cela signifie que son code permet de programmer tout calcul qui peut théoriquement être réalisé.

Les systèmes de stockage distribués tels qu'IPFS permettent de répondre à la problématique du volume des données de santé, à l'accessibilité en temps réel, à leur résilience pour les études de long terme.

La première version de notre écosytème sera gérée sur la plateforme Ethereum via ses standards d'émission.



Technologie



Structuration de la solution Medwish

Nous n'avons pas la prétention de réinventer la roue! Aujourd'hui beaucoup de projets suscitent notre intérêt sur différents points importants pour Medwish tels que la sécurité, la scalabilité, la puissance de calcul disponible et la facilité d'établir des "dapps" (applications décentralisées).

Parmi les projets ou blockchains de 1ère, 2ème ou 3ème génération dont nous avons réalisé le benchmark, il nous semble important, dans l'architecture de Medwish, de prendre en compte les notions de :

- Les Layers: sur-couche à la blockchain sur laquelle nous dévelloperons Medwish. Partant du principe que la blockchain initiale offre une sécurité éprouvée, il serait d'abord nécessaire de faire tomber cette dernière pour rendre inutilisable la blockchain Medwish.
- La preuve d'autorité : qui permet de paramétrer pour chaque service de Medwish son propre consensus. Des consensus multiples cohabitant sur le même réseau.
- La preuve de sortie : enjeu dans la création de Medwish pour suppléer à la signature médicale ou de tout autre acteur de santé.
 - La preuve d'enjeu et protection de la vie privée
 - La redistribution de la puissance de calcul des utilisateurs

Autres points que nous avons étudiés:

- Le réseau TANGLE, sans frais de transaction et avec une scalabilité théoriquement infinie.
- La création et la mise en œuvre de contrats intelligents et d'applications décentralisées.
 - Les sidechains (chaines collatérales) comme alternative de scalabilité.
 - Les diverses idéologies de gouvernances.
- La facilité de développement sur Medwish pour accepter une grande quantité de langages informatiques (C++, C#, python, etc...)
 - L'ensemble des solutions hybrides de preuve de travail et preuve d'enjeu.

L'écosystème entourant les cryptomonnaies et la technologie blockchain est en constante évolution et en cours d'amélioration.

Nous y sommes extrêmement attentifs.





Les **Medwish Tokens (MWT)** sont des tokens (jetons numériques) disponibles sur la blockchain Ethereum.

La première version du token est gérée via le standard d'émission ERC20.

Ce sont des actifs numériques pouvant être transférés (et non copiés) entre deux parties. Une fois le réseau Medwish créé ils pourront être utilisés sur celui-ci.

Les MWT pourront être librement échangés dès leur mise à disposition lors de l'ICO sur les exchanges (place de marché) où les MWT seront listés. Exchanges choisis selon leur fiabilité et leur éthique.

Les MWT sont les seuls jetons autorisés dans le réseau Medwish pour établir des échanges de valeurs entre les participants. Ils sont échangeables auprès de Medwish et peuvent faire l'objet de prêts (via des smart-contracts dont les conditions sont établies entre les parties sur le reseau Medwish).

Comportement d'un contrat de token sur Ethereum

Un contrat de token déployé sur Ethereum est un smart-contract comme un autre, contenant un registre désignant les propriétaires de tokens du contrat et gérant l'ensemble des transferts de ces tokens en mettant à jour le dit registre.

Le contrat d'émission des MWT sera librement consultable sur Github 1 semaine avant la pré-vente.



Gagner des MWT (Medwish tokens)

- En échange de monnaie fiat, ETH ou BTC durant l'ICO,
- En mettant à disposition des données de santé,
- En participant à un prêt de tokens (garanti par Medwish),
- En participant au progamme de Primes,
- En devenant ambassadeur Medwish dans votre pays.

Par la suite il sera possible de gagner des MWT:

- En proposant des services sur la blockchain,
- En proposant des dispositifs médicaux dans la blockchain (neufs ou d'occasions),
- En mettant à disposition sa puissance de calcul,.

Dépenser des tokens

- En commandant des données de santé,
- En les échangeant contre de la monnaie fiat, BTC ou ETH, lors de la commande des données par l'industrie, auprès de Medwish,

Par la suite il sera possible de gagner des MWT:

- En sollicitant des produits et services proposés sur la blockchain,
- En les échangeant contre des dispositifs médicaux dans la blockchain (neufs ou d'occasions),
- En sollicitant la puissance de calcul de la communauté.





User Story



User Story (exemple 01)

Une industrie pharmaceutique recherche des clichés de fonds d'œil de patients présentant une pathologie rétinienne due au diabète. Les clichés de M.X qui ont été anonymisés et cryptés sont indexés sur le réseau décentralisé de Medwish depuis la base de données de santé de l'Hôpital H. 30 000 clichés sont sélectionnables et sont proposés au client.

Le client valide sa commande des 30 000 clichés en échange des tokens en vigueur sur la blockchain, les MWT.

Un minimum de 75% des MWT échangés sont distribués aux patients propriétaires des données. Le cliché de l'œil droit et de l'œil gauche de M.X ont été commandés. M.X reçoit alors sur son Wallet Medwish le nombre de MWT correspondant à sa participation.

20% des MWT échangés sont distribués aux apporteurs de données en fonction du volume de données sélectionné leur appartenant. L'hôpital H qui a permis l'indexation de 3000 clichés sélectionnés reçoit lui aussi, le nombre de MWT correspondant au nombre de mises en relation faites.

Un % des MWT échangés sont rendus à Medwish pour maintenir le service le temps de la mise en place complète de la gouvernance et le reste sert à gratifier les validateurs lors des transactions.

User Story (exemple 02)

M. Z, après avoir reçu de l'information sur Medwish par l'hôpital H dont il est patient,





vient de s'inscrire sur Medwish. Il découvre, après avoir rempli son identifiant national, qu'il possède un volume de tokens grâce à la rétroactivité de ses données. Celui-ci correspond à la commande de ses données de santé anonymisées faisant partie de la base de données de l'hôpital H mais aussi de celle de son cardiologue. Ses données ont été commandées régulièrement depuis ses 3 dernières années (limite de rétroactivité).

User Story (exemple 03)

M. X et Mme Y sont propriétaires de MWT et souhaitent les échanger. M.X souhaite les échanger contre de la monnaie fiduciaire uniquement. Pour Mme Y, 50 % de ses MWT seront échangés contre de la monnaie fiduciaire et 50% contre du BTC.

M. X et Mme Y spécifient leur désir dans leur espace personnel Medwish, Medwish les oriente vers les guichets d'échanges physique ou sont listés les MWT ou leur permet la revente directe aux acheteurs de données.

La requête d'une industrie pharmaceutique nécessite une somme de MWT. Les MWT proviennent de M.X, Mme Y et du reste de la communauté de patients et professionnels de santé. Si le solde de la communauté n'est pas suffisant, Medwish puise dans son stock pour répondre aux besoins du client.

Les MWT échangés contre les données de santé sont répartis aux propriétaires et aux apporteurs de données comme dans l'exemple 01. M.X et Mme Y reçoivent la monnaie fiduciaire ou crypto-monnaie correspondante à leur échange.

User Story (exemple 04)

L'hôpital H souhaite acquérir un nouveau dispositif médical (ex: une IRM) mais ne possède pas assez de MWT pour l'acquérir.

L'hôpital H sollicite un smart contract de prêt via son espace professionnel Medwish.

Il établit les règles de remboursement (taux de remboursement, durée, etc...) puis propose le smart contract à la communauté qui fait le choix de répondre favorablement ou non à l'appel de l'hôpital H.

Si la communauté ne permet pas l'obtention du montant souhaité de MWT par l'hôpital H, les prêteurs se voient rembourser de leurs tokens envoyés et l'hôpital H édite un nouveau smart contract en modifiant les conditions de remboursement de manière plus avantageuse pour les prêteurs.

La communauté répond favorablement et les MWT sont débloqués au profit de l'hôpital H tel un crowfoundig de santé facilité par Medwish qui se porte garant.



Construction de la vente de tokens lors de l'ICO

10.000.000.000 de MWT maximum seront créés au travers d'un smart-contract type ERC20 sur la blockchain Ethereum par Medwish pour financer son développement.

Ce nombre est définitif et aucun autre MWT ne sera créé ensuite. Le volume total de tokens est libéré le jour de la mise en route du smart-contract.

1 Patient = 1 Dossier Médical = 1 MWT 10 Milliards de patients en 2050

10 Milliards de MWT créé pour l'ICO

Le prix de référence du token lors de l'ICO est de 0.01€.

distribués immédiatement, leur disponibilité sur les exchanges suivra peu après.

Source: Nation Unis, demography district Les tokens sont divisibles jusqu'à 8 chiffres après la virgules, ils seront

Chez Medwish (on ne "burn" personne), les tokens invendus retourneront dans le stock de Medwish pour subvenir au besoin des commandes de MWT (cf. SOLUTION).

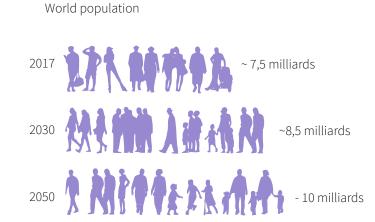
Une "Bounty campaign" est organisée. Les modalités sont inscrites dans le "bounty paper" disponible sur www.medwish.io.

Medwish organise une pré-vente, une vente privée et une vente publique de 3 Rounds (Cf. details tokens sale).

Ventes de tokens après l'ICO

Le prix du token (ex : lors d'achat par un industriel) sera indexé sur celui des places de marché. Il sera contenu par les requêtes et particulièrement les valeurs de chaque champ de requêtage de manière à assurer une faible variabilité du coût d'une requête et donc garantir à l'industriel, dont les procédures d'achat peuvent être longues dans la gestion d'un projet, un coût quasi identique (ex : si le cours du token augmente de 100%, alors le nombre de tokens nécessaires par champ de requêtage sera divisé par 2 pour que le montant total d'achat de données soit corrélé à sa valeur réelle de rareté de la donnée).

Les tokens mis en vente sur Medwish par la communauté, pour permettre un achat de MWT par un client, sont prioritaires. Medwish utilisera son stock de MWT uniquement pour combler un potentiel manque de tokens lors de la vente.



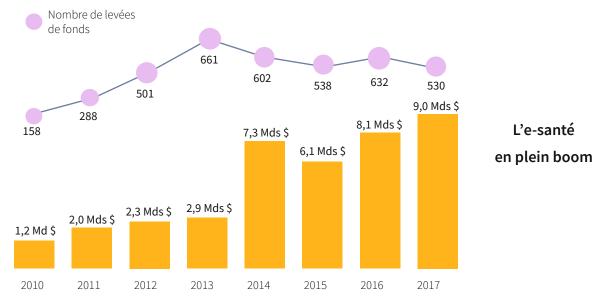


Evolution du cours du token

Nos données de santé sont révélatrices plus que n'importe quelles autres de nos comportements et habitudes de consommation plus ou moins saines et de façon complètement objective car basées sur l'analyse d'un tiers de confiance qu'est le corpus médical ou paramédical.

Les données de santé générées par un individu ont une valeur entre autres clinique, démographique, économique. Valeur existante avant même la naissance de l'individu et qui perdurent tout au long de sa vie et même après son décès (ex : base de données sur les causes de décès INSERM, France).

C'est le marché qui possède la plus grosse croissance, pour preuve l'augmentation des montants levés par les startups spécialisées dans l'e-santé. Ces projets génèrent et se nourrissent des données de santé! (Source: Statista)



Montant et nombre de levées de fonds de start-ups de l'e-santé dans le monde.

Les laboratoires suisses Roche ont déboursé plus de 34 millions d'euros pour étudier les effets sur 17 000 patients d'un médicament de traitement de l'hépatite C (Pegasys).

La vente de dossiers médicaux (Le "data purchasing") oscille, en vente légale ou sur le darknet, entre 14€ pour les valorisations faibles et 35€ pour les valorisations fortes, par dossier patient.

Un rapport publié par BIS Research indique que le marché des datas santé est en plein essor. D'une valeur de 14,25 milliards de dollars en 2017, il pourrait passer à une valeur de 68,75 milliards de dollars en 2025.

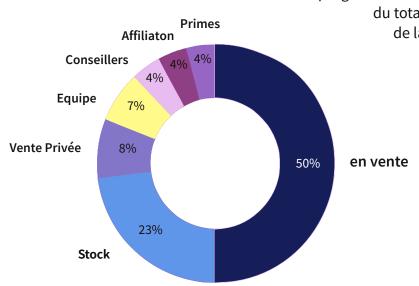
Medwish vous propose de récolter les fruits de vos données de santé!





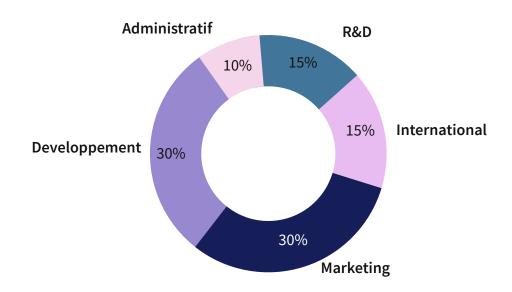
Distribution des tokens

20% des tokens distribués à titre gracieux aux Advisors seront immédiatement utilisables ou cessibles. Les 80% restants seront ensuite progressivement versés à raison de 10%



du total chaque mois à compter de la date d'émission initiale des tokens. Les tokens distribués à titre gracieux à l'équipe seront bloqués pendant 6 mois.

Distribution des fonds



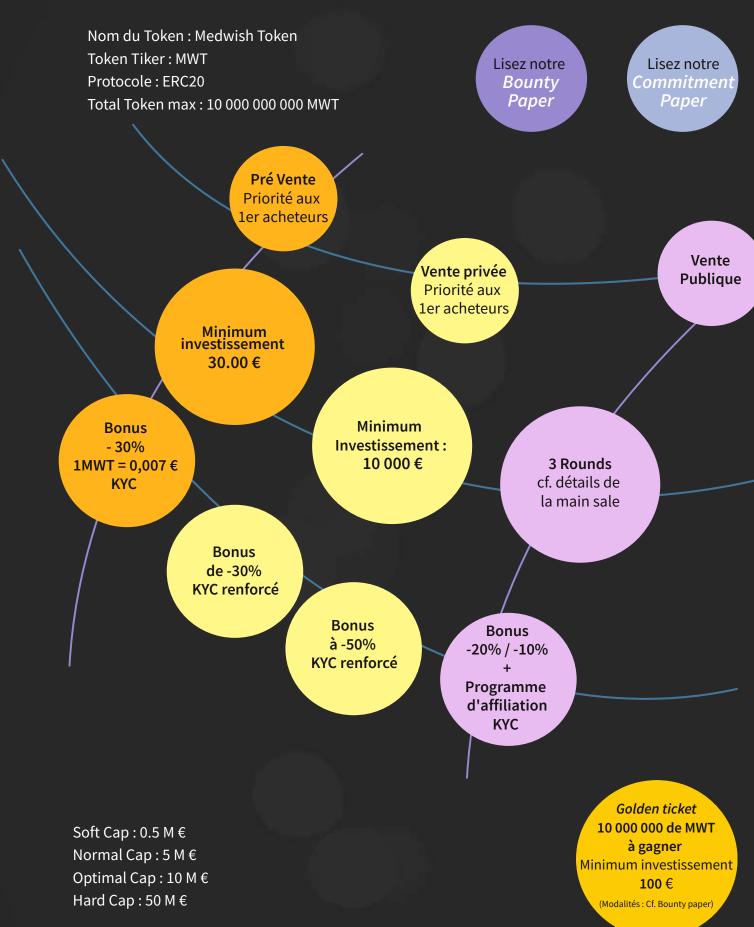
La libération des fonds récoltés lors de l'ICO de Medwish sont libérés suivant le Medwish Commitment Paper

(disponible sur www.medwish.io)



Détails de l'ICO





Détails de l'ICO



Main Sale

Nom du Token: Medwish Token

Token Tiker: MWT Protocole: ERC20

Total Token max: 10 000 000 000 MWT

Un round se termine soit à la date prévue soit par l'épuisement des tokens mis en vente pour ce round.

Chaque fin de round déclenche le round

suivant.

Minimum investissement 30.00 €

ICO ROUND 1 250 000 000 MWT MAX 1 MWT = 0,008 € Golden ticket
10 000 000 de MWT
à gagner
Minimum investissement
100 €

(Modalités : Cf. Bounty paper)

Bonus - 20% 1MWT = 0,008 € ICO ROUND 2 1 000 000 000 MWT MAX 1 MWT = 0,009 €

ICO ROUND 3 3 728 000 000 MWT MAX 1 MWT = 0,01 €

Bonus Afiliation Parrain: 10% Fillieul: 5% Bonus - 10% 1MWT = 0,009 €

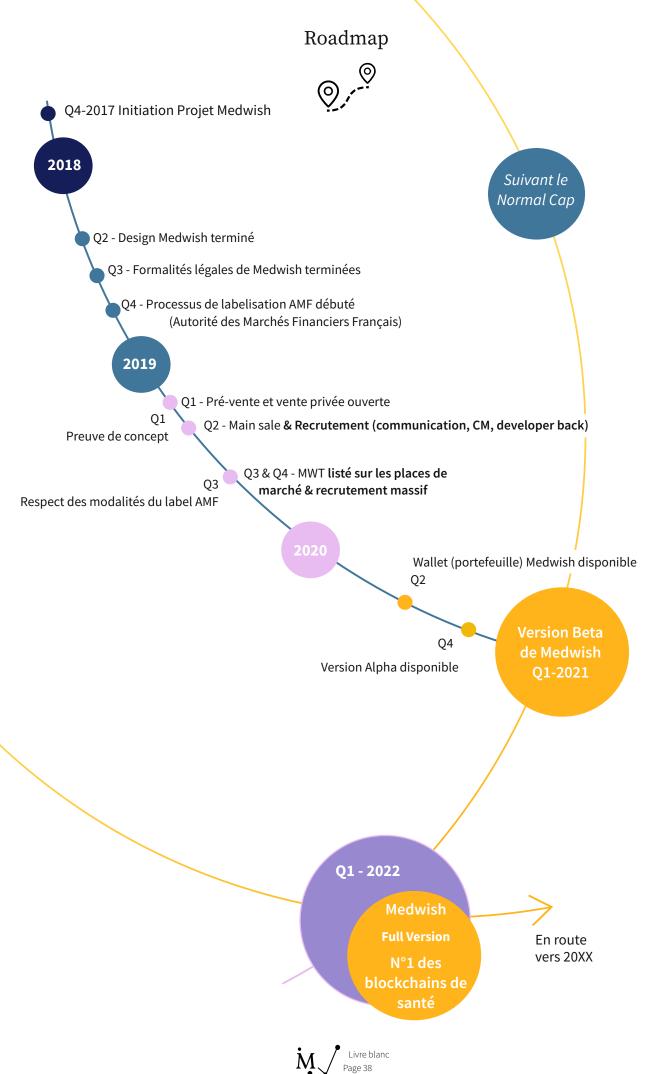
Bonus 1MWT = 0,01 €

Bonus Affiliation Parrain: 8% Fillieul: 4%

Bonus Affiliation Parrain: 4% Fillieul: 2%

Soft Cap: 0.5 M € Normal Cap: 5 M € Optimal Cap: 10 M € Hard Cap: 50 M €





Equipe, conseillers et partenaires



Equipe



Chief Executive Officer

Fondateur Medwish & expert e-santé.

Entrepreneur et Orthoptiste, 14 ans d'expérience lui ont permis d'avoir une expertise du monde médical dans son ensemble. Ce créateur, inventeur, manageur, rassembleur décide de prendre le virage de la blockchain fin 2017 et construit le projet Medwish! Compétences:

Santé & e-santé, UX/UI santé, Législation de santé, Business Management, Management de projet, Sketch / Figma / HTML5 / CSS3 / Python & framework Django

Objectif:

Un seul leitmotiv, l'accès aux soins pour tous. Son credo, faciliter la tâche des professionnels pour in fine faciliter la vie des patients. Il veut créer une communauté et la monnaie de santé qui profite à tous.



Sébastien FOURREAU Chief Quality Officer

Co-fondateur Medwish & Garant des procédures, lois et normes

Ingénieur Qualité, 11 ans d'expérience dans le secteur médical lui donnent pleine connaissance des réglementations européennes en santé et HIPPA ainsi que des procédures d'amélioration de l'efficacité interne.

Compétences:

Norme ISO, certification COFRAC, manuel qualité, réglementation RGPD 2018, HIPAA, ...

Objectif:

Faire de Medwish le standard de la protection des données personnelles et données de santé par son excellence.



Edouard PIEPRZYK

Chief Financial Officer

Co-fondateur Medwish & Directeur des Affaires financières Macro-économiste, 10 ans d'expérience dans la réalisation d'études économiques, le conseil sur mesure et la création d'outils d'aides à la décision, il est intervenu comme financial data scientist pour le secteur du bâtiment français.

Compétences:

Macro-économie, Législation, Management financier

Objectif:

Créer au travers du projet Medwish, le concept de blockchain et les principes de tokenisation les bases d'une économie nouvelle qui réunit mondialisation et economie solidaire.



Equipe, conseillers et partenaires



Equipe



Batiste BELTRANDO

Research officer for the economics and finance



Marc MBIELEU
CEO Africa
International Relation



Sami BARBARA
Software/Al engineer



Louis OUTIN

Dev Full Stack



Aris DIEUDOP **Dev Full Stack**



Boris EL GAREH

Dev Full Stack



Thomas AUGER
Engineer Biological Data Scientist
Dev software Python



Guillaume PIEPRZYK
Chief Market Officer



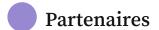
Ismael BARBARA Manager



Erwan ANQUETIL
ENG Transaltor
& Community
Manager

Equipe, conseillers et partenaires















Patient Health professional E-health believer Blockchain believer

Exchange



Bitcoin Avenue

Exchange counter, CAEN, FRANCE



Conditions générales



Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») sont conclues Entre la Société 30Solutions porteuse de la marque Medwish, 2 RUE JEAN PERRIN, 14460 COLOMBELLES, France au Capital Social de 7500€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 831 283 304 (représentée par son président, Benoît THEPIN) dûment habilité aux fins des présentes d'une part, ci-après «la Société» et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société, ci-après, l'«Acheteur» ou le «Client» d'autre part.

Ces CGV s'appliquent sans aucune restriction, de plein droit, à l'ensemble des produits et services proposés à la vente par la Société dans le cadre de l'opération commerciale intitulée «Medwish Blokchain ICO» et ou «Medwish ICO» (l' «Opération Commerciale») vis-à-vis de ses Clients.

Ces conditions ne s'appliquent pas aux produits et services commercialisés par ailleurs par la Société. Veuillez-vous référer aux conditions propres à chaque produit, disponibles sur le site internet correspondant.

Ces conditions forment le socle de la négociation commerciale. Elles prévalent sur tout autre document émanant du Client, (ex. CGA, Chartes,...) ou la Société (ex. correspondance), s'appliquent dès leur entrée en vigueur à l'ensemble des achats, y compris les commandes en cours, et sont réputées acceptées sans réserve par le Client dès la conclusion d'une commande, toute dérogation aux présentes CGV devant faire l'objet d'un accord express entre les Parties. Tout autre document (ex. prospectus, devis, présentation, ...) n'est donc donné qu'à titre informatif et ne constitue pas un document contractuel engageant la responsabilité de la Société, qui pourra donc les retirer ou les modifier sans que cela n'ouvre un quelconque droit à réparation au profit du Client. Ces points sont déterminants du consentement de la Société.

Les CGV sont un contrat conclu entre le Client et la Société pour les besoins de l'Opération Commerciale. En cliquant sur «Je certifie avoir pris connaissance et accepté expressément les présentes Conditions Générales de Vente», le Client accepte et reconnaît qu'il conclut un contrat ayant force obligatoire avec la Société et s'engage à le respecter. Pour accepter les Conditions Générales de Vente, cliquez sur « Je certifie avoir pris connaissance et accepté expressément les présentes Conditions Générales de Vente».

Site internet

L'ensemble des détails de l'Opération Commerciale sont présentés sur le site internet

https://www.medwish.io

la Société se réserve de plein droit, sans notification préalable ni préavis, la possibilité de :

- Modifier, ajouter ou supprimer tout contenu présent sur le site internet à l'exception des éléments contractuels liant la Société au Client. Le Client sera réputé comme ayant accepté ces changements dès lors qu'il consultera et utilisera le site internet postérieurement à la publication de ces changements.
- Bloquer, limiter ou restreindre l'accès au site internet, en tout ou partie, de manière temporaire ou définitive. la Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute indisponibilité ou difficulté d'accès au site, quelles qu'en soient les conséquences pour le Client.

Les jetons

Rôle et caractéristiques des jetons

L'Opération Commerciale objet des présentes a pour objet la mise en vente de jetons virtuels, les « Medwish Tokens » (les « MWT »).

Ces jetons permettront à leurs propriétaires l'accès au réseau Medwish, une fois celui-ci développé, crée et mis en place. la Société est seule décisionnaire dans sa capacité à fournir le service aux propriétaires des jetons et ce, dans le cadre des contraintes techniques, légales, économiques ou autres imposées par des tiers





ou par la Société elle-même sur ses opérations. L'attention des Clients est ainsi attirée sur l'absence d'automaticité entre l'achat des jetons et l'accès au service. Tant que le service Medwish n'est pas créé, les MWT ne peuvent pas être utilisés.

Si le service proposé par la Société ne devait finalement pas être développé ou ne pas fonctionner de façon définitive, les MWT ne pourront être remboursés qu'après soustraction des frais engagés pour développer le projet Medwish. Les propriétaires de MWT reconnaissent qu'il s'agit là d'un risque important qu'ils acceptent.s

Le propriétaire des jetons est la personne pouvant exécuter une transaction de manière cryptographique, sous réserve d'acceptation de cette transaction par le réseau Ethereum.

L'acheteur accepte et reconnait que ces jetons ne confèrent à leurs propriétaires :

- aucun droit de participation à toute prise de décision ou de vote au sein la Société;
- aucun droit sur les résultats de la Société;
- aucun intérêt économique ou autre sur la Société.

Le Client reconnait donc avoir pleine et entière conscience que les jetons ne sont en aucune manière assortis de droits de propriété, de droits de vote ou de droits à dividendes. Ils ne constituent pas des parts de la société porteuse du projet Medwish ni de tout autre actif assimilable.

Emission des jetons

Durant le temps de l'Opération Commerciale, ces jetons seront émis au moyen d'un procédé technique dit «Blockchain» qui est un protocole informatique sous le régime 'Open Source' et sur lequel la Société ne dispose d'aucun droit ni d'aucune responsabilité dans son développement ni son fonctionnement. Le mécanisme de distribution des jetons sera contrôlé par un

«Smart Contract» qui est un programme informatique pouvant être exécuté sur le réseau «Ethereum» ou un réseau blockchain compatible avec le langage de programmation du «Smart Contract». Les Jetons répondrons à la norme 'ERC20'. Les jetons seront soumis, entre autres, aux conditions de fonctionnement du réseau informatique internet et du protocole blockchain «Ethereum». La Société n'a aucun contrôle ni droit, ni responsabilité sur le fonctionnement du protocole et du réseau Ethereum.

L'émission des jetons sera assurée par la Société ou une tierce partie sous autorisation de la Société. Des instructions seront publiées sur le site internet de l'Opération Commerciale accessible à l'adresse https://www.medwish.io. La Société n'a aucun pouvoir de contrôle ni d'action quelconque sur la technologie blockchain, le protocole et le réseau Ethereum ou le Smart Contract et son code en mode d'exécution. La Société ne pourra en conséquence aucunement être tenue responsable de tout facteur qui d'une façon quelconque impacterait le système de transmission des jetons, la possession des jetons vendus ou obérerait leur capacité d'utilisation par le client incluant la visualisation des jetons auprès d'un portefeuille électronique compatible avec les jetons norme ERC20 ou la cession de ces jetons à un tiers.

L'acquisition des jetons par le transfert de jetons ou de crypto-monnaies vers le Smart Contract est sous l'entière responsabilité de l'Acheteur et sera soumise aux conditions du protocole et du réseau Ethereum. L'émission des Jetons étant gérée par un Smart Contract, la Société n'est pas tenue de rembourser ni de dédommager de quelque manière que ce soit tout Acheteur dont les Jetons n'ont pas été émis par le Smart Contract pour toute raison.

Une fois émis, les jetons pourront être librement cédés ou transférés à des tiers par le Client, en tout ou partie, à sa seule initiative, à titre onéreux ou non. Toutefois, celui-ci assumera seul la pleine et entière responsabilité des con-





ditions et conséquences d'une telle cession ou du transfert des jetons qu'il détiendrait.

Le Client ne pourra en particulier pas se prévaloir auprès de la Société de toute perte éventuelle de ses jetons à l'issue d'une erreur de quelconque nature survenue au cours du transfert, celui-ci se déroulant sans aucune possibilité de maitrise ni de contrôle par la Société.

En cas de changement de propriétaire, un jeton conservera la valeur de son crédit de prestations à valoir sur les services de santé proposés par ailleurs par la Société. Toutefois, pour utiliser ce service, le nouveau propriétaire devra satisfaire aux exigences et conditions propres au service, telles que définies dans les conditions générales de vente spécifique au produit.

Information et connaissance du sujet par le client

En adhérant aux CGV, le Client reconnaît expressément avoir été parfaitement et informé sur l'Opération Commerciale.

- Le Client est réputé connaître parfaitement l'ensemble des normes juridiques et contraintes techniques relatives à l'achat, la détention et l'usage de cryptomonnaies et de jetons reposant sur les technologies «blockchain» de même que le service proposé par la Société.
- Le Client s'engage à informer la Société de manière exhaustive de toute information susceptible d'avoir une incidence directe ou indirecte sur sa commande. A défaut, la Société ne saurait voir sa responsabilité engagée de quelque façon de ce chef.

Une commande est tout ordre relatif aux services commercialisés sur le site de www.Medwish.io et acceptée le Client. Elle est réputée irrévocablement acceptée par le Client dès la délivrance d'un accusé de réception de commande par la Société et ne pourra donc plus faire l'objet d'une annulation ou d'une modification sans accord expresse de la Société, qui pourra ne pas donner suite sans que cela n'ouvre un quelconque droit à indemnité au

profit du Client.

Cependant, la Société se réserve la possibilité de procéder à toute rectification d'erreur matérielle ou omission dans les documents contractuels la liant au Client sans que cela n'ouvre le droit à un quelconque droit à réparation.

OBLIGATIONS DE la Société : la Société s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. La Société ne répond que d'une obligation de moyen. En particulier, l'utilisation des MWT ne sera pas possible si le développement du réseau Medwish n'est pas mis en place. Dans un tel cas, il est probable que la valeur des MWT soit égale à zéro.

Eligibilité et responsabilité du client

La vente de jetons dans le cadre de la présente Opération Commerciale est réservée aux professionnels avertis ayant une parfaite compréhension de la nature du produit dont ils font l'acquisition, et une pleine maîtrise des technologies sur lesquelles ils s'appuient ainsi que de l'ensemble des risques associés.

Le Client intéressé à acheter des jetons est réputé agir dans le cadre d'une activité professionnelle commerciale et non en qualité de consommateur;

Le Client assume seul l'entière responsabilité de déterminer les conditions légales, comptables, financières et fiscales de toutes natures auxquelles il doit répondre pour participer à l'Opération Commerciale, selon la législation et les règles applicables dans son pays de résidence.

La Société ne saurait être tenue responsable des obligations déclaratives du Client relatives au pays dont il dépend. Il en va de même pour toute taxe ou impôt qui serait dû par le Client, corrélativement à l'achat, la possession, l'utilisation ou la transmission de ses jetons.





Limitations d'usage

Préalablement à toute Commande, le Client reconnait et accepte que les jetons vendus par la Société ne sont en aucun cas une quelconque forme d'investissement ou de placement financier et s'engage à ne pas chercher à en détourner l'usage dans un but spéculatif.

- Le Client s'interdit par ailleurs toute utilisation du site Internet de l'ICO, des jetons émis et plus généralement de tout contenu ou service mis à disposition du Client par la Société qui ne serait pas conforme aux objectifs et aux méthodes décrites dans les présentes CGV.
- Le Client s'interdit en particulier toute tentative de modification, d'interférence, de désactivation, de saturation, d'atteinte à la sécurité, d'atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données, de l'ensemble des services proposés par la Société.
- Le Client s'engage à répondre à toute demande spécifique d'information qui pourrait être formulée par la Société dans le cadre de l'exécution des présentes conditions.

Annulation et remboursement

Toute Commande de jetons a un caractère ferme et définitif. Aucune Commande validée sur le site internet de Medwish ne pourra par la suite être annulée à la demande du client.

Celui-ci reconnait avoir pleinement conscience qu'il ne pourra faire valoir aucun droit à remboursement partiel ou total, en aucunes circonstances que ce soit.

La vente des jetons proposés étant strictement réservée à une clientèle professionnelle avertie, aucun droit de retour ne pourra être opposé à la Société par le Client.

Garantie

Aucune réclamation n'est de nature à suspendre le paiement de la Commande.

Les jetons proposés à la vente étant un bien immatériel, n'ayant d'autre valeur ou de fonction-

nalité que le crédit de services Medwish qu'il représente, aucune garantie ne leur est attachée une fois livrés.

Bien que la possession des jetons soit dépendante du bon fonctionnement du réseau Ethereum, la Société n'en ayant aucune maitrise ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute défaillance dudit réseau qui pourrait entrainer la perte ou l'impossibilité d'utiliser les jetons par le Client.

Risques Logiciels

Certains éléments et fonctionnalités de la plateforme sont en développement et le Client accepte que le développement n'est pas garanti d'aboutir, que la plateforme est sujette aux risque logiciels et techniques et que ces éléments et fonctionnalités puissent ne jamais être déployés sur la plateforme.

Validité des jetons

La période de validité des jetons, durant laquelle ils peuvent être utilisés n'est pas limitée dans le temps pour les utilisateurs connus de Medwish pour les autres la durée de validité est de 3 ans. Toutefois, la Société se réserve le droit, si cela s'avérait nécessaire, de fixer une limite ultérieurement.

Le cas échéant, l'annonce en serait faite sur le site de Medwish, ainsi que par l'envoi d'un email à tous les clients ayant participé à l'ICO. Un délai minimum de 3 mois serait consenti aux titulaires de jetons pour qu'ils puissent profiter de leur crédit de prestations restant.

De par sa nature strictement décentralisée et hors du contrôle de la Société, une fois émis, les jetons ne peuvent pas être supprimés. Ils resteraient quoi qu'il en soit la propriété de leur titulaire. En revanche, à l'issue du délai de validité, ils ne seraient simplement plus acceptés sur Medwish.

Les éventuels jetons qui n'auraient pas été échangés sur Medwish, une fois passé ce délai, n'auraient simplement plus de valeur.





Incidents, retards de paiement, clause pénale

Le Client s'interdit toute pratique illicite de débit ou d'avoir d'office, assimilés ici à un impayé ou à un retard de paiement. Toutefois, les Parties se réservent le droit de recourir à la compensation légale ou conventionnelle des créances. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit à une indemnité forfaire de 40 € dès le lendemain de la date d'échéance de la facture. Cette indemnité s'ajoute aux éventuelles pénalités de retard : l'application d'un taux d'intérêt de retard égal au taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. La Société pouvant prononcer d'office la déchéance du terme de la Commande, l'ensemble des sommes exigibles par la Société devenant exigibles immédiatement sans préjudice de l'application des autres clauses des présentes, tout escompte éventuellement accordé étant de fait annulé et les frais de recouvrement de la créance restant à la charge exclusive du Client Défaillant. La Société se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler toute Commande relative à ce dernier, et à n'accepter les Commandes ultérieures que contre paiement d'avance. En cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations et après une mise en demeure adressée par lettre recommandée restée infructueuse pendant 15 jours francs à compter de son envoi, il est dû par le Client au titre d'une clause pénale une indemnité forfaitaire égale au tiers du montant global de la Commande, sans préjudice à la mise en application des autres clauses acceptées aux présentes.

Responsabilités du client

Le Client reconnaît être seul responsable du stockage et de l'utilisation des jetons acquis, dans les conditions normales d'utilisation et ce conformément à la législation en vigueur au moment et sur le lieu d'utilisation ainsi qu'aux règles de l'art de sa profession qu'il déclare parfaitement connaître.

Il fait donc son affaire personnelle de toute conséquence dommageable liée à un stockage, un transfert ou un usage anormal, non conforme ou non prévisible des jetons.

Le Client reconnaît également avoir été parfaitement informé par la Société eu égard aux informations et données qu'il aura communiqué, et être donc seul responsable de l'adéquation des jetons commandés avec l'utilisation particulière envisagée.

Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celui-ci, ses coordonnées et informations de paiement exactes et mises à jour à la Société. La Société se réserve la possibilité de demander des documents justificatifs au Client pour s'assurer de l'exactitude de ses informations.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à sa connexion sur le site de la Société. La Société dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse du mot de passe du Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, du mot de passe, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de la société.

Le Client supportera seul les conséquences de tout vol ou usage abusif des jetons acquis consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Exonération de responsabilité de la Société

Le Client reconnait expressément le caractère aléatoire du projet de développement du réseau Medwish, tel que présenté dans le présent document (cf. ci-dessous les facteurs de risques) et qu'en conséquence ce projet pourrait ne pas voir le jour ou devoir être abandonné pour des raisons de contraintes techniques, sans que les





jetons MWT ne puissent être utilisés. Dans un tel cas, le Client reconnait et accepte expressément comme condition essentielle des CGV qu'il ne pourra engager aucune poursuite et intenter aucune action judiciaire directe ou indirecte, devant les tribunaux, instances arbitrales ou tout autre mode alternatif de règlement des différends, en France ou à l'étranger à l'encontre de la Société, de ses dirigeants, actionnaires, employés et sous-traitants en cas de non réalisation, déploiement ou mise en œuvre du réseau Medwish, même en cas de perte partielle ou totale de valeur des jetons MWT.

Par ailleurs, la responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée sur les fondements suivants :

- (a) utilisation des services non-conforme aux conditions prévues au contrat;
- (b) inexécution, défaillance, dysfonctionnement ou indisponibilité des services résultant d'un tiers, du client, d'un produit tiers, ou d'un manquement du client à ses obligations;
- (c) dommages indirects tels que, notamment, préjudice ou trouble commercial, perte de commandes, perte d'exploitation, atteinte à l'image de marque, perte de bénéfices ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le client, etc.);
- (d) perte, divulgation ou utilisation illicite ou frauduleuse de moyens d'authentification des utilisateurs du fait du client ou de tiers;
- (e) suspension de l'accès ou suspension temporaire ou définitive des services (notamment résultant d'une demande d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers ;
- (f) perte, altération ou destruction de tout ou partie des contenus (informations, données, applications, fichiers ou autres éléments) hébergés sur l'infrastructure, dans la mesure ou la Société n'est pas en charge de la gestion de la continuité des activités du client et notamment des opérations de sauvegardes;

- (g) inadéquation des services aux besoins du client (notamment eu égard à la sensibilité des données concernées);
- (h) incidents de sécurité lies à l'utilisation d'internet, notamment en cas de perte, altération, destruction, divulgation ou accès non-autorisé à des données ou informations du client sur ou à partir du réseau internet;
- (i) détérioration des systèmes, applications et autres éléments installés par le client sur l'infrastructure.

Clause de réserve de propriété

La Société conserve l'entière propriété des jetons commandés jusqu'au paiement intégral et effectif du prix convenu avec le Client, tant en principal qu'en accessoires, toute clause contraire étant réputée non écrite. La Société pourra donc les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours, le Client s'engageant en outre à immédiatement informer la Société de tout fait de tiers avant pour effet de porter atteinte au droit de propriété de la Société. En cas de revente des jetons avant complet paiement, la vente entre la Société et le Client est résolue de plein droit et les biens cédés réputés l'avoir été pour le compte de la Société. La mise en œuvre du droit de revendication appartenant à la Société s'exerce sans préjudice de tous autres dommagesintérêts légaux et/ou conventionnels ou droits (ex. résolution ou exécution forcée du contrat) et s'effectue par simple courrier recommandé adressé au Client. Au cas où la Société opterait pour la résolution de la vente, le Client sera tenu de verser à titre de dommages intérêts une somme forfaitaire égale à 30% du montant total du contrat (principal et accessoires), l'intégralité des sommes déjà perçues par la Société lui restant de toute façon acquise.

Propriété intellectuelle, référence

Le Client reconnaît que la Société demeure





seule et exclusive titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle, industrielle et savoirfaire attachés aux jetons, documents, données, ... Les moyens techniques, technologiques et le savoir-faire employé à la conception des jetons de la Société ainsi que les documents de toutes natures demeurent la propriété exclusive de la Société, qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle. En conséquence l'intégralité de tout document, listing, base de données, ... n'est remis au Client à titre gratuit ou onéreux que dans le cadre d'un prêt d'usage lui permettant exclusivement d'établir sa Commande, dans le cadre ou non d'un accord de mise à disponibilité et/ou de confidentialité séparés faisant partie intégrante des présentes CGV, et ne saurait être utilisé par ledit Client à d'autres fins sans engager sa responsabilité.

Résolution

En cas de non-respect par le Client d'une seule des présentes clauses, la Société pourra résilier de plein droit la vente 15 jours francs après l'envoi d'une simple mise en demeure demeurée sans effet, cette résiliation intervenant sans préjudice des autres dispositions des présentes, les offres de payer et d'exécuter postérieures à la résiliation, le paiement ou l'exécution après le délai imparti ne lui enlevant pas le droit de déclarer ou de maintenir la résiliation encourue.

Intégrité du contrat, renonciation, interprétation

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV était déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions demeureraient applicables et continueraient d'emporter plein effet. Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des présentes clauses ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette même clause. L'interprétation et l'appréciation de la validité de tout contrat s'interprète selon les documents suivants, par ordre décroissant dans la

hiérarchie des normes : CGV, accusé de réception de commande, facture, notification de livraison.

Force majeure

Seront considérés comme cas de force majeure tout évènement indépendant de la volonté des parties, qu'elles ne peuvent raisonnablement pas prévoir ni raisonnablement éviter ou surmonter, sous réserve que sa survenance rende totalement impossible l'exécution des obligations, affecte l'exécution de la Commande ou l'équilibre contractuel (ex : cataclysme naturel, modification substantielle du prix des ressources, variation droits de douane, conflits armés, conflits du travail, modification de la réglementation, défaillance d'un sous-traitant, bris de machine, ...). La Partie la plus diligente informera l'autre sans délai et par tout moyen, les Parties s'engageant alors à négocier de bonne foi toute modification rendue nécessaire pour assurer la continuité des engagements contractuels. Toutefois, si cette impossibilité était supérieure à 3 mois, la Partie la plus diligente pourra résilier par écrit le contrat sans engager sa responsabilité et sans que cela n'ouvre droit à recours ou indemnité au profit de l'autre partie, les sommes d'ores et déjà perçues par la Société lui restant irrévocablement acquises.

Protection des données personnelles

Cf. "politique de confidentialité sur le site www.medwish.io

Evolution législative

Le Client reconnait et accepte que l'opération Medwish ICO se déroule dans un contexte juridique Français encore en cours d'élaboration. Il est possible que de nouvelles lois ou règles viennent ultérieurement encadrer, modifier ou préciser la pratique d'opérations de cette nature. Le cas échéant, si les modifications législatives devaient venir en contradiction avec tout ou partie des présentes conditions, la Société se





réserve la possibilité d'apporter les modifications nécessaires aux conditions de l'opération, de manière rétroactive si nécessaire, afin d'en assurer la légalité et la conformité au regard des différentes instances de régulation Françaises.

la Société répondra à toute demande régulièrement opérée par voie judiciaire qui viserait à obtenir des informations spécifiques sur l'opération ou ses clients, notamment en matière de lutte contre le blanchiment.

Langue, attribution de compétence.

Les présentes CGV ainsi que toute relation contractuelle ayant pour objet les produits et services vendus par la Société sont régies exclusivement par le droit Français, cette clause étant déterminante de l'engagement de la Société. Les traductions des présentes conditions qui sont mise à disposition du Client sont à titre purement informatif et n'ont pas de caractère engageant. Seule la version française des présentes conditions a valeur juridique.

Préalablement à toute action judiciaire, les Parties s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut, tout litige, de quelque nature qu'il soit, sera de la compétence expresse du Tribunal du ressort du siège social de la Société, aucun document ne pouvant faire novation ou dérogation à cette clause attributive de compétence.

Avertissement Général

Ce document ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre des actions, titres ou droits de la société ou de toute société liée ou associée. Aucune des informations ou analyses présentées dans ce document ne sont destinées à constituer la base d'une décision d'investissement, et aucune recommandation d'investissement spécifique n'est donnée. En conséquence, ce document ne constitue pas un conseil d'investissement ou une invitation à un investissement dans un titre, ou instrument financier quelconque.

Ce document ne constitue pas ou ne fait pas partie de, et ne devrait pas être interprété comme une offre de vente ou de souscription, ou une invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres ou d'instruments financiers. Ce document ou une quelconque partie de celui-ci ne constitue pas la base de, ou ne doit pas être utilisé comme la base ou en rapport avec un contrat de vente de titres ou d'instruments financiers ou un engagement de vente de titres ou d'instruments financiers de quelque sorte que ce soit.

La Société se dégage expressément de toute responsabilité pour toute perte ou dommages directs ou indirects de tout type émanant directement ou indirectement :

- (i) du fait de se reposer sur des informations contenues dans ce document,
- (ii) de toute erreur, omission ou inexactitude dans ces informations, ou
- (iii) de toute action en résultant.

Un MWT n'est pas représentatif d'un investissement

dans un titre ou un instrument financier au sens de la directive européenne 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers: les MWT ne donnent aucun droit direct ou indirect sur le capital ou les revenus de la Société pas plus qu'il ne donne de droit sur la gouvernance au sein de la Société;

Un MWT n'est pas une preuve de propriété ou un droit de contrôle

Contrôler un MWT n'accorde pas à la personne qui le contrôle une propriété ou action de la Société, ou du réseau Medwish. Un MWT n'accorde aucun droit à participer au contrôle de la direction ou de la prise de décision de la Société ou du réseau Medwish.





Un MWT n'est pas une monnaie électronique

au sens de la directive européenne 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice : un MWT n'est pas accepté en dehors du réseau Medwish et un MWT n'a pas de contre-valeur fixe égale à la somme remise lors de leur émission ;

Un MWT n'est pas un service de paiement

au sens de la directive européenne (2007/64/CE) du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, ni au sens de la directive (UE) sur les services de paiement 2 (DSP 2) n° 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 : l'ICO ne consiste pas à effectuer une opération d'achat / vente de MWT et l'activité de Medwish ne consiste pas à recevoir des devises contre remises de MWT ; en conséquence de quoi, un MWT n'est pas non plus un moyen de paiement.

Un Medwish Token, ou « MWT », est un jeton cryptographique utilisé par le réseau Medwish.

Un MWT est une cryptomonnaie, c'est-à-dire actif non régulé et numérique, émis et contrôlé par ses développeurs, et qui est utilisé et accepté par les membres d'une même communauté.

Restriction à la vente

La participation à l'ICO est réservée aux personnes physiques ou morales agissant dans le cadre de leurs activités professionnelles. Toute personne physique agissant à titre non professionnel comme simple consommateur au sens de la directive européenne n°2011/83/UE relative aux droits des consommateurs est exclue de l'ICO.

Les documents liés à l'émission de MWT ne peuvent pas être transmis ou distribués à une « personne américaine » ou à une adresse courrier ou courriel aux États-Unis d'Amérique. Toute transmission, distribution ou reproduction de documents liés à l'émission de MWT à destination d'une « personne américaine » ou sur les territoires des Etats Unis d'Amérique, en totalité ou en partie, est interdite.

Afin d'être éligible à l'acquisition de MWT, l'acquéreur déclare ne pas être une « personne américaine »,(au sens de la "Regulation S" du Securities Act 1933 du droit américain) c'est-àdire:

- Toute personne physique résidant aux États-Unis;
- Tout partenariat ou entreprise organisé ou établi en vertu du droit des États-Unis ;
- Tout patrimoine dont l'exécuteur ou administrateur est une personne américaine ;
- Tout trust dont un fondé de pouvoir est une personne américaine ;
- Toute agence ou succursale d'une entité étrangère située aux États-Unis ;
- Tout compte non-discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'un patrimoine ou trust) détenu par un négociant ou autre fiduciaire pour le bénéfice ou pour le compte d'une personne américaine;
- Tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'un patrimoine ou trust) détenu par un négociant ou autre fiduciaire, organisé, établi ou (si c'est une personne physique) résidant aux États-Unis; et
- Tout partenariat ou société si :
- a Elle est organisée ou établie en vertu du droit d'une juridiction étrangère ; et

b Elle est formée par une personne américaine principalement afin d'investir dans des titres non inscrits en vertu de la loi américaine sur les titres, à moins qu'elle ne soit organisée ou établie, et possédée, par des investisseurs accrédités qui ne sont pas des personnes physiques, des patrimoines ou des trusts.

Avertissements sur les risques liés à l'ICO

Risque de perte d'accès à un MWT en raison





d'une perte d'informations d'identification.

Le MWT de l'acheteur peut être associé à un compte Medwish jusqu'à ce qu'il soit distribué à l'acheteur. Il n'est possible d'accéder au compte Medwish qu'avec des informations d'identification sélectionnées par l'acheteur. La perte de ces informations d'identification résultera en la perte du MWT. Les bonnes pratiques dictent aux acheteurs de stocker en sécurité leurs informations d'identification dans un ou plusieurs emplacements de sauvegarde, séparés géographiquement de l'emplacement de travail.

Risques associés au protocole Ethereum

Les MWT et le réseau Medwish sont basés sur le protocole Ethereum. Ainsi, tout dysfonctionnement, fonction imprévue ou fonctionnement inattendu du protocole Ethereum peut faire que le réseau Medwish ou les MWT dysfonctionnent ou fonctionnent d'une manière inattendue ou imprévue. Ether, l'unité native de compte du Protocole Ethereum peut elle-même perdre de la valeur d'une manière similaire aux MWT, et également d'autres manières.

Plus d'informations sur le protocole Ethereum sont disponibles à l'adresse

> http://www.ethereum.org

Risques associés aux informations d'identification de l'acheteur

Tout tiers obtenant un accès aux informations d'identification ou clés privées de l'acheteur peuvent être en mesure de disposer de MWT de l'acheteur. Pour minimiser ce risque, l'acheteur doit se protéger contre un accès non autorisé à ses dispositifs électroniques.

Risque juridique et risque d'action réglementaire défavorable dans une ou plusieurs juridictions

Les technologies blockchain ont fait l'objet d'un examen par divers organismes réglementaires dans le monde entier, y compris au sein de l'Union européenne. L'ICO a été structurée en considération du droit européen applicable au moment de l'offre.

Le fonctionnement du réseau Medwish et des MWT peut être impacté par le vote de lois restrictives, la publication d'avis restrictifs ou négatifs, l'envoi d'injonctions par des régulateurs nationaux, le lancement d'enquêtes ou actions réglementaires, comprenant sans s'y limiter des restrictions à l'utilisation ou la possession de jetons numériques comme les MWT, qui peuvent empêcher ou limiter le développement du réseau Medwish.

Compte tenu de l'absence de qualification des cryptomonnaies dans la plupart des pays, chaque acheteur est fortement incité à effectuer une analyse juridique et fiscale liée à l'acquisition et la détention de MWT en fonction de sa nationalité et de son lieu de résidence.

Risque de réseau Medwish alternatif, non officiel

Suite à la prévente et au développement de la version initiale de la plate-forme MWT, il est possible que des réseaux alternatifs aient pu être établis, utilisant le même code open source et protocole open source sous-jacents au réseau Medwish. Le réseau Medwish officiel peut être en concurrence avec ces réseaux alternatifs, non officiels basés sur les MWT, ce qui pourrait potentiellement avoir un impact négatif sur le réseau Medwish et les MWT.

Risque d'intérêt insuffisant pour le réseau Medwish ou des applications distribuées

Il est possible que le réseau Medwish ne soit pas utilisé par un grand nombre d'entreprises, personnes et autres organisations et qu'il y ait un intérêt public limité pour la création et le développement d'applications distribuées. Un tel manque d'intérêt pourrait avoir un impact sur le développement du réseau Medwish et donc sur les utilisations ou la valeur potentielle des MWT



Risque que le réseau Medwish, tel qu'il est développé, ne réponde pas aux attentes de l'acheteur

Le réseau Medwish est actuellement en cours de développement et peut subir des modifications significatives avant d'être lancé. Toutes les attentes concernant la forme et la fonctionnalité des MWT ou du réseau Medwish de la part de l'acheteur peuvent ne pas être comblées au lancement, pour plusieurs raisons, notamment un changement de plans de conception ou de mise en œuvre et d'exécution du réseau Medwish.

Risque de vol et de piratage

Des hackers ou autres groupes ou organisations malveillantes ou criminelles peuvent tenter d'interférer avec le réseau Medwish ou la disponibilité des MWT de plusieurs manières, comprenant sans s'y limiter des attaques de refus de service, des attaques Sybil, par mystification, schtroumfage, attaques de logiciels malveillants ou des attaques fondées sur le consensus.

Risque de faiblesses de sécurité dans le logiciel d'infrastructure de base du réseau Medwish

Il existe un risque que l'équipe Medwish, ou d'autres tiers puissent intentionnellement ou non introduire des faiblesses ou bugs dans les éléments d'infrastructure de base du réseau Medwish, en interférant avec l'utilisation de ou en entraînant la perte de MWT.

Risque de faiblesse ou de percée exploitable dans le domaine de la cryptographie

Les avancées de la cryptographie, ou les avancées techniques comme le développement d'ordinateurs quantiques, peut présenter des risques pour les crypto-monnaies et la plateforme Medwish, qui pourraient résulter en un vol ou une perte de MWT.

Risque d'attaque de minage de MWT

Comme avec d'autres jetons cryptographiques décentralisés et crypto-monnaies, la blockchain utilisée pour le réseau Medwish est susceptible de subir des attaques de minage, comprenant sans s'y limiter des attaques double dépense, des attaques puissantes de minage majoritaire, les attaques de « selfish mining », et attaques de concurrence critique. Toute attaque réussie présente un risque pour le réseau Medwish, la bonne exécution attendue et le séquençage des marchés la Société, et la bonne exécution attendue et le séquençage des calculs de contrat Ethereum. Malgré les efforts de l'équipe Medwish, le risque d'attaques de minage connues ou nouvelles existe.

Risque de manque d'adoption ou d'utilisation du réseau Medwish

Alors que les MWT ne devraient pas être considérés comme un investissement, leur valeur est amenée à évoluer dans le temps. Cette valeur peut être limitée si le réseau Medwish n'est pas suffisamment utilisé et adopté. Si c'est le cas, il peut y avoir peu ou pas de marchés au lancement de la plate-forme, ce qui limite la valeur des MWT.

Risque de marché serré pour les MWT

Il n'y a actuellement aucune bourse ou place d'échange sur laquelle les MWT peuvent être négociés. Si des bourses ou places d'échanges se développent, elles seront probablement relativement nouvelles et soumises à une surveillance réglementaire mal comprise. Elles peuvent donc être plus exposées à la fraude et à la défaillance que des bourses établies, régulées pour d'autres produits. Si les bourses ou places d'échanges, représentant une partie substantielle du volume de négociation de MWT, sont impliquées dans une fraude ou subissent des défaillances de sécurité ou d'autres problèmes opérationnels, les défaillances de ces bourses ou places d'échanges peuvent résulter en une



réduction de la valeur ou de la liquidité des MWT.

Risque de perte non assurée

Contrairement aux comptes en banque ou aux comptes dans d'autres institutions financières régulées, les fonds détenus à l'aide du réseau Medwish ou Ethereum sont généralement non assurés. En cas de perte ou de perte de valeur, il n'y a pas d'assureur public ou privé, pour offrir un recours à l'acheteur.

Risque de dissolution du projet Medwish

Il est possible que, pour plusieurs raisons, comprenant sans s'y limiter une fluctuation défavorable de la valeur du Bitcoin, une fluctuation défavorable de la valeur des MWT, la défaillance de relations commerciales ou des revendications concurrentes de propriété intellectuelle, le projet Medwish puisse ne plus être une activité viable et puisse être dissous ou ne pas être lancé.

Risque de dysfonctionnement dans le réseau Medwish

Il est possible que le réseau Medwish dysfonctionne de manière défavorable, comprenant sans s'y limiter un dysfonctionnement qui résulte en la perte de MWT ou d'informations concernant un marché.

Risques imprévus

Les crypto-monnaies et les jetons cryptographiques sont une nouvelle technologie non testée. En plus des risques stipulés ici, il y a des risques que l'équipe Medwish ne peut pas prévoir. Les risques peuvent en outre se matérialiser comme des combinaisons imprévues ou des variations des risques stipulés ici.

AML

Selon les bonnes pratiques que le Société

applique, un processus de lutte contre le blanchiment d'argent est mis en œuvre pour l'ICO de Medwish. La Société se réserve le droit de ne pas transférer de jetons aux personnes dont les fonds d'origine n'ont pas été vérifiés ou l'avis sera négatif. Dans ce cas, la personne sera remboursée de ses fonds en crypto-monnaie. Le processus AML consiste en une vérification des listes mondiales des personnes politiquement exposées ainsi que du gel de leur avoirs. La société se réserve le droit, au cas par cas, de demander des documents supplémentaires pour justifier l'origine des fonds de l'acheteur, sinon, à ne pas continuer la relation d'affaires.

Procédure Know your customer (KYC)

Dans le cadre de la Procédure Connaissez votre client (KYC), toute personne souhaitant acquérir des MWT devra fournir à la Société sur le site dédié à l'ICO du projet Medwish à minima les informations suivantes avant d'acheter des MWT:

Pour les particuliers

- Nom et Prénom (pour les personnes physiques);
- Date et lieu de naissance;
- Nationalité;
- · Adresse de résidence;
- Pays de résidence fiscale;
- Adresse e-mail;
- Numéro de téléphone;
- Adresse de portefeuil électronique (Wallet);
- Carte nationale d'indentité ou Passeport ou Permis de conduire;
- Selfie ou video-ID avec la pièce d'identité;

Des procédures renforcés du KYC pourront être mises en place avec notamment:

Justificatif de domicile (moins de 3 mois);





- Questionnaire de patrimoine;
- Preuve d'origine des fonds;

Pour les Entreprises

- Raison sociale;
- Adresse du siège social;
- Nom et Prénom du dirigeant;
- Description des activités;
- Description de la composition du capital et des bénéficiaires;
- Adresse de portefeuille électronique (wallet)
- Pouvoirs de représentation si contact diffèrent du dirigeant;
- Relevé d'identité bancaire;
- Selfie ou video-ID avec la pièce d'identité;

Des procédures renforcés du KYC pourront être mises en place avec notamment:

- Relevé Kbis (- de 3 mois) ou Fiche Insee (associations et personnes physiques);
- Questionnaire de patrimoine;
- Preuve d'origine des fonds;



Pour votre santé Soyez solidaire Et faites bloc!

Participez à l'ICO de Medwish

website: https://medwish.io

Facebook: @Medwish Blockchain

Twitter: @Medwish.io

in Linkedin: https://www.linkedin.com/company/medwish-blokchain/

3 Telegram: https://t.me/medwish